

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ **SÉANCE DU 26 JUIN 2025**

Convoqué le 20 juin 2025, le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le jeudi 26 juin 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président invite **Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général d'Alès Agglomération**, à procéder à l'appel :

ÉTAIENT PRÉSENTS (77) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Nicolas PERCHOC, Valérie MEUNIER, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Éric TORREILLES, Christian TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Jean-Michel PERRET, Geneviève BLANC, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Sylvain ANDRE, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Michel VIGNE, Joseph BARBA, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Guy CHERON, Rémy BOUET, Michel MERCIER, Olivier AVOUAC, Thierry JACOT, Jean-Claude D'ANTONA, Hélène BON, Jack VERRIEZ, Jacques PEPIN, Andrée ROUX, Guy MANIFACIER, Cyril OZIL, Jérôme VIC, Johanna HUGUET, Catherine PINAIRE, Adrien CHAPON, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Ghislaine CAUSSE suppléante de Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Roch VARIN D'AINVELLE, Patrick LARMAGNAT, Thierry JONQUET, Monique CRESPON-LHERISSON, Georges RIBOT, Sébastien MAGNY, Jean-Noël PUDDU, Roseline BOUSSAC, Lionel SUGIER, Alain BENSACKOUN, Joseph PEREZ, Jean-Claude ROUILLON, Béatrice LADRANGE, Marie-Christine PEYRIC, Michèle VEYRET, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALADEJO, Marc BENOIT, Christian CHAMBON, Soraya HAQUES, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Jean-Régis MASSON, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Angélique PEIRETTI-GARNIER, Guilhem LEMARIE, Lucas CELESTE.

POUVOIRS (24) : Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Aurélie GENOLHER pouvoir à Marielle VIGNE, Jean-Luc GIBELIN pouvoir à Lysiane GUY, Thierry BAZALGETTE pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN, Frédéric ITIER pouvoir à Thierry JACOT, Alain GIOVINAZZO pouvoir à Philippe RIBOT, Fabien FIARD pouvoir à Rémy BOUET, Pascal MILESI pouvoir à Adrien CHAPON, Marc JEKAL pouvoir à Michel VIGNE, Lionel ANDRE pouvoir à Monique CRESPON-L'HERISSON, Frédéric GRAS pouvoir à Liliane ALLEMAND, Jean-Michel BUREL pouvoir à Christian TEISSIER, Marc SASSO pouvoir à Guy CHERON, Georges DAUTUN pouvoir à Christophe BOUGAREL, Bruno MAZUC pouvoir à Martine MAGNE, Antonia CARILLO pouvoir à Ysabelle CASTOR, Paul PLANQUE pouvoir à Béatrice LADRANGE, Elisabeth NAAMAR pouvoir à Georges BRIOUDES, Catherine LARGUIER pouvoir à Alain BENSACKOUN, Laurent RICOME pouvoir à Christophe RIVENQ, Nordine SEKARNA pouvoir à Jennifer WILLENS, Céline FONTBONNE pouvoir à Jérôme MEYNIER, Méryl DEBIERRE pouvoir à Cyril LAURENT.

ABSENTS EXCUSÉS (10) : Patrick DELEUZE, Denis KURCHARCZAK, David GUIRAUD, Didier SALLES, Henri CROS, Laurent CHAPPELLIER, Bruno BIONDINI, Ginette LAFONT, Evelyne RICHARD, Arnaud BORD.

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur le Président informe qu'il y a une heure et demi ils étaient à Lamelouze, d'où l'absence de Monsieur Bruno Biondini, pour inaugurer la box médicale sur la commune. Il le félicite pour ce projet par Alès Agglomération, le Département et l'Etat.

Avant-hier ils ont inauguré à Cendras un city stade communautaire pour les enfants dans le cadre du complexe sportif communautaire de la commune.

Il rappelle également la réouverture du marché de l'Abbaye ce samedi pour découvrir ce très bel espace qui ne touche pas seulement la ville d'Alès, mais rayonne sur toute l'Agglomération.

Monsieur Lucas CELESTE, conseiller communautaire représentant la commune de Saint Privat des Vieux, est élu secrétaire de séance.

I - ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Conseil de Communauté du 10 avril 2025

Le Procès-Verbal de la séance du 10 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité, sans remarque.

1. Modification de la délibération C2024_05_03 nommant des représentants au sein de l'Agence de développement Alès Myriapolis

Suite à une erreur matérielle, le nom de Monsieur Nicolas PERCHOC a été cité deux fois dans la liste des membres. **Monsieur le Président** propose de le remplacer par Michel RUAS comme représentant d'Alès Agglomération au sein de l'Agence de développement Alès Myriapolis.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA RESSOURCES

II - FINANCES

2. Tarifs 2025

Monsieur le Président précise que cela concerne principalement la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) et quelques modifications à la marge dans les boutiques des musées. Elles concernent uniquement les visiteurs des musées.

Il invite les élus, si ce n'est pas encore fait, à aller visiter la magnifique exposition Pierre Alechinsky au musée communautaire Pierre André Benoit, mais également à la médiathèque et aux archives de la ville d'Alès. Certaines œuvres sont exposées en Europe pour la première fois. Il y a amené le DRAC Michel Roussel, samedi dernier à l'occasion d'un passage éclair sur Alès, qui a adoré cette belle exposition. Pierre Alechinsky est passé plusieurs fois par Alès, il a aujourd'hui 97 ans et il a lui-même monté cette exposition avec ses œuvres personnelles.

Concernant les tarifs des ALSH, il y a de légères augmentations à Saint Hilaire de Brethmas et la Grand Combe pour les tranches hautes, mais des baisses pour les tranches les plus basses.

Il y a également une hausse sur les tarifs des jeux vidéo perdus à la médiathèque parce que jusque-là la perte de jeux coûtait moins cher que les jeux neufs et certains en profitaient.

Monsieur le Président revient sur la PAC qui est la principale modification. Elle concerne la ville d'Alès et peut être quelques communes alentour. L'idée étant de baisser cette PAC pour les logements étudiants et les logements seniors en fonction de la taille des logements. Sur la ville d'Alès il y a deux projets aujourd'hui avec des permis de construire pour 110 et 120 logements étudiants. Ils travaillent aujourd'hui avec Logis Cévenols pour trouver le gestionnaire. Ils se sont aperçus que pour 110 logements étudiants il y en avait pour 300 000 € de PAC, qui, par conséquent, est répercuté par le gestionnaire sur les tarifs. Ce qui en fait des tarifs non acceptables et non compétitifs pour les jeunes. Les logements étudiants sont des petits logements, il y a une dégressivité (qui concerne principalement la part ville d'Alès) pour faire en sorte que ces projets soient portés.

Cela concerne aussi peut être potentiellement les petits logements seniors pour permettre des logements sans répercussions importantes parce que les PAC peuvent coûter très cher suivant le prix du terrain.

Monsieur Jean-Michel PERRET, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Hilaire de Brethmas, avait interpellé Monsieur le Président à ce sujet dans le cadre de la rénovation – extension d'une des écoles de sa commune où ils ont dû payer la PAC.

Il trouve qu'il serait peut-être intéressant de faire une différenciation avec les bâtiments à usage de service public dans l'intérêt général quel que soit le type de bâtiment, que ce soit un gymnase ou une école. Il faudrait entamer un travail là-dessus et le mettre dans l'ordre du jour et faire la différence avec les bâtiments de promotion immobilière à but lucratif.

Monsieur le Président informe que c'est ce qu'ils ont décidés ensemble à l'occasion d'un comité des maires lors duquel ce problème a été évoqué. Ils ont décidé collectivement, l'année prochaine, de faire un groupe de travail pour réfléchir à une harmonisation et une meilleure équité. Effectivement certains projets ne devraient pas payer autant. Il rappelle que la PAC a été instaurée à l'époque pour financer les conséquences de l'arrivée de nouveaux utilisateurs du réseau d'assainissement. Quand on construit 100 logements il y a un impact sur la station d'épuration et les réseaux liés et ce sont les PAC qui le financent. Par rapport au plan Alès Aggl'eau 2030, la PAC fait partie des ressources nécessaires.

Monsieur Jean-Michel PERRET ajoute que l'école ce n'était pas des habitants et il n'a pas eu plus d'élèves donc ça n'a rien changé sur l'assainissement. C'est le motif de l'extension qui a entraîné la PAC alors qu'elle concernait une salle d'activité.

Monsieur le Président leur donne rendez-vous en fin d'année ou début d'année prochaine pour remettre à plat tout le système de la PAC. Il informe que c'est le Président de la commission assainissement Monsieur Éric TORREILLES qui va piloter ce travail de construction.

Monsieur le Président propose d'approuver les tarifs et redevances applicables sur le territoire.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3. Décision modificative n°1 – Exercice 2025 – Budget Principal – Budget annexe Régie à autonomie financière Eau

Afin de procéder à l'exécution des dépenses et l'encaissement des recettes, il est proposé de virer 28 841 € du fonctionnement à l'investissement par le biais des chapitres 021 et 023 pour régulariser des dépenses d'investissement et pouvoir encaisser une recette d'investissement.

Il est également prévu d'augmenter les dépenses de fonctionnement de 20 000 € compensées par une augmentation de recettes pour le même montant.

D'autres virements de crédits de chapitre à chapitre sont demandés sans conséquences sur les masses budgétaires des sections. L'opération Habitat est créditée de 3M€ de dépenses supplémentaires compensées par une recette équivalente.

Décision modificative - Budget annexe Régie EAU :

Il est demandé d'augmenter les dépenses du chapitre 67 de 80 000€, compensées par une recette du même montant au chapitre 014.

Un virement de crédit de 1 050 000€ interne au chapitre 014 est demandé par le service EAU pour honorer le reversement à l'Agence de l'eau.

LIBELLE	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)
BUDGET PRINCIPAL	3 028 841,00	20 000,00
BUDGET Annexe REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE EAU	0	80 000,00

Monsieur le Président propose d'approuver cette décision modificative n°1 pour l'exercice 2025.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

4. Approbation du compte de gestion 2024

Le compte de gestion est établi par le comptable public. Il retrace d'une part, les opérations budgétaires en dépenses et en recettes d'une manière analogue au compte administratif et d'autre part, il reprend tous les stocks d'actif et de passif de la collectivité.

Monsieur le Président propose d'approuver le compte de gestion 2024 du trésorier communautaire dont les résultats sont égaux à ceux du compte administratif.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

5. Approbation du compte administratif 2024

Le compte administratif permet à l'assemblée délibérante de suivre la réalisation et l'exécution des autorisations de crédit qu'elle a attribuées au cours de l'année lors du vote du Budget Primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives. Il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice budgétaire 2024.

Le compte administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité sur un exercice donné. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser) et présente les résultats de l'exécution du budget. Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget voté et constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur.

Parallèlement, le compte de gestion retrace les comptes tenus par le comptable et la situation patrimoniale de la collectivité à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président rappelle que les intercommunalités, les communes et les Régions subissent de plein fouet les changements de fiscalité, mais l'Agglomération subit encore plus fortement. En termes de réforme fiscales les Régions et Agglomérations sont impactées par le reversement de la fraction de TVA qui, quasiment à elle seule, justifie la dégradation financière de l'Agglomération. Elle conduit à une baisse de l'épargne nette par rapport à l'année précédente qui est, bizarrement, à 50 000 € près du montant de la baisse du reversement de la compensation de la fraction de TVA. Depuis la suppression de la taxe d'habitation et d'une partie de la CVAE, pour les Agglomérations, l'État a décidé de compenser par de la fraction de TVA. Ces fractions de TVA, le gouvernement de l'époque avait annoncé qu'elles devaient évoluer chaque année avec l'évolution de la consommation et de la TVA.

Lorsque les budgets sont montés, il y a des notifications, généralement avant le 31 mars, qui permettent d'affiner les recettes prévisionnelles des finances. A l'époque, le gouvernement avait estimé une croissance de 5,4 % sur l'année pour les régions et les intercommunalités. Au mois d'octobre, lorsque l'État a constaté le produit réel de la TVA, ils ont annoncé que ce serait finalement 1,2 %. Pour l'Agglomération au mois de mars au moment du vote du budget il avait été promis et notifié des dotations de compensation de la taxe d'habitation et au mois d'octobre à la quasi fin de l'exercice budgétaire, l'État a piqué 1 300 000 € et l'épargne nette de l'Agglomération a baissé d'1 270 000 €.

Malgré les difficultés financières et les efforts faits par les élus et les services d'Alès Agglomération pour maintenir une solvabilité acceptable, on voit une diminution de la santé financière de l'Agglomération que l'on peut compenser grâce à un très bon fonds de roulement accumulé au fil du temps. Il va se tarir si, en l'occurrence, les gouvernements ne remettent pas la fiscalité locale sur la table et ne mettent pas plus d'autonomie fiscale pour que les élus locaux décident de leurs recettes propres.

Aujourd'hui sur l'Agglomération, excepté la TEOM, qui n'est pas un impôt mais une taxe, il n'y a plus de levier, juste un peu sur les Taxes d'habitation pour les Résidences Secondaires (THRS) mais c'est minime et le foncier bâti, qui n'est pas un impôt ménage mais un impôt propriétaire. Tous les propriétaires quel que soit leur niveau de vie payent sans exonération la taxe foncière.

Monsieur Christian TEISSIER, vice-président et maire de la commune de Méjannes les Alès, veut abonder dans le sens de Monsieur le Président qui pour lui a bien posé la problématique du remplacement d'un levier fiscal par des dotations dont ils sont tributaires. En plus, il veut souligner une autre dimension. La dotation, en l'espèce, est issue de la TVA qui comme tout le monde le sait est un impôt sur la consommation qui est un des plus inégalitaire.

Monsieur le Président le remercie et propose le Compte Administratif 2024 du budget principal qui fait apparaître les résultats suivants :

- DEPENSES = - 144 188 615,71 €
- RECETTES = + 167 254 729,21€
- RESULTAT = + **23 066 113,50 €**

FONCTIONNEMENT

Même si le compte administratif 2024 a de bons résultats avec un fonds de roulement confortable, il tient à attirer l'attention sur deux chiffres :

Monsieur le Président précise que les Agglomérations contrairement aux communes ont beaucoup de dépenses contraintes qui sont imposées comme les cotisations aux syndicats... 70 % des dépenses sont contraintes. La marge de manœuvre est faible et porte sur des politiques publiques communautaires, contrairement aux communes il n'y a pas de compétence générale. L'Agglomération n'intervient que dans le cadre de ses compétences avec la petite enfance, le développement économique, l'enfance jeunesse... Ce sont des politiques publiques sur lesquelles ils peuvent décider de fermer un ALSH par exemple, mais ce n'est pas le choix politique fait par l'Agglomération.

- Évolution des dépenses réelles par rapport à 2023 : + 3.01 % (soit + 3 217 659 €)
- Évolution des recettes réelles par rapport à 2023 : + 0,57 % (soit + 678 291 €)

Cet écart entre l'évolution des dépenses et des recettes s'appelle l'effet ciseau a pour conséquence la diminution de notre épargne nette (3 931 898 €), ce qui avait été anticipé lors du DOB.

Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent en 2024 un montant de **110 173 982 €**. Elles représentent **805 € / hab** (pour 790 € / hab en 2023). Il a été réalisé 88,63 % des inscriptions budgétaires.

On constate l'évolution des dépenses par chapitre de la manière suivantes :

.Les charges à caractère général (chapitre 011) : 17 221 991 €.

Ces dépenses représentent **15,63 %** des dépenses de fonctionnement. Elles diminuent de **-1,58%**. (- 277 353 €). Le taux de réalisation au regard des prévisions budgétaires est de 73,15%.

Monsieur le Président tient à remercier tous les services du Directeur Général aux agents pour l'effort consenti pour essayer d'équilibrer les budgets.

.Les charges de personnel (chapitre 012) : 49 991 201 €.

Globalement, le personnel représente **45,37 %** des dépenses et évolue de **+ 4,42 %** par rapport à 2023. (+ 2 116 916 €). Le taux de réalisation est de 96,83%.

L'évolution des charges de personnel est impactée par les éléments suivants :

- Les facteurs exogènes représentent environ + 1,7 M €, ces dépenses sont décidées par l'Etat mais sans aucune ressource pour les financer :
 - Impact sur une année pleine de l'augmentation de la valeur de point (540K€),
 - Actualisation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 (552 K€),
 - Paiement GIPA (72 K€)
 - Prime pouvoir achat (364 K€)
 - Prime petite enfance (22K€)
 - Coûts des saisonniers (157K€)
- Les facteurs endogènes qui sont des choix politiques : RIFSEEP, grades et promotions (540 K€).

.Le chapitre 014 (atténuation de produits) : 11 074 381 €

Ce chapitre représente **10,05 %** des dépenses et diminue de manière significative (- 780 829 €) par rapport à 2023.

Cette diminution est essentiellement due à l'Attribution de Compensation (AC) reversée aux communes : régularisation en 2024 de l'AC définitive 2023. Elle s'explique aussi par le retour de la compétence scolaire sur deux ans.

Ce chapitre englobe également la Dotation de Solidarité Communautaire reversée aux communes pour **1 254 665 €** (enveloppe constante à 2023).

.Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 30 415 910 €.

Elles représentent **27,61 %** des dépenses et augmentent de **+ 7,57 %** (+ 2 140 983 €). Le taux de réalisation est de 87,58 %.

Dans ce chapitre, on trouve principalement :

- Les subventions aux associations pour **4 238 225 €**. Ces aides représentent **3,67 %** des dépenses de fonctionnement et sont en diminution de - 229 966 € par rapport à 2023 (fin des participations aux activités liées à l'année « Scène des Mondes »).
- Les participations aux organismes de regroupement pour **18 868 376 €** (soit **16,32 %** des dépenses de fonctionnement). Elles augmentent de **+8 %** (+ 1 401 433 €) par rapport à 2023. Pour rappel, en 2023, il y a eu une augmentation de +1 580 646 €. Il s'agit des participations à divers syndicats :
 - * pour l'hydraulique : **1 941 477 €**,
 - * pour le développement du territoire : **965 403 €** (+81 743 €),
 - * pour les déchets : **15 520 700 €**. Ce dernier poste augmente de + 1 358 067 € par rapport à 2023.
- Le SDIS pour un montant de **4 978 810 €**, soit **4,31 %** de nos dépenses. La contribution au SDIS a augmenté de **+5,21 %** soit + 246 504 € par rapport à 2023.

.Les charges financières (chapitre 66) : 1 460 665 € soit 1,33 % des dépenses.

Elles ont augmenté de + 237 255 €.

.Les autres dépenses (chapitre 67) : 9 833 €

Les recettes :

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, elles sont en 2024 de **119 704 559 €**.

Elles représentent **875 €** par habitant. Il a été réalisé 99,7 % des inscriptions budgétaires.

1. Les produits des services (chapitre 70) : 5 558 254 € soit 4,64 % de l'ensemble des recettes. Ce poste diminue de - 4,15 % (- 240 361 €). En France le modèle d'organisation territoriale est souvent moqué, sauf que l'usager ne paye que moins de 5 % du montant total dépensé pour lui. Ce qui veut dire que 95 % est fiscalisé, c'est le système à la française que **Monsieur le Président** défend. C'est le contribuable qui paye plus que l'usager. Pour lui, c'est comme cela que l'on lutte et que l'on réduit les inégalités.

2. Atténuation de charges (chapitre 013) : 80 850 €.

Remboursements congés maternité et paternité, remboursement URSSAF, CNRACL, accidents du travail...

3. Les impôts et taxes (chapitre 73) : 90 593 407 € soit 75.68 % de l'ensemble des recettes.

Dans ce chapitre, on trouve principalement :

1°) La fiscalité :

1-1 La fiscalité professionnelle : le produit total est de **20 291 505 €** soit une évolution de **+5,17 %**. La fiscalité professionnelle est composée :

- > du Produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **11 330 901 €**, en évolution de **+6,10 %**. Cette augmentation de recettes est liée à l'indice d'actualisation des valeurs locatives 2024 et au développement économique du territoire ;
- > du Produit de fraction TVA nationale en substitution de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : **5 673 727 €** (produit constant par rapport à 2023) ;
- > du Produit de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : **2 240 458 €**, en évolution de **+6,32 %** ;
- > du Produit de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) : **894 596 €**, en évolution de **+9,18 %**.

1-2 La Fiscalité ménage : le produit est de **11 678 753 €** soit une évolution de **+2,94 %**.

La fiscalité ménage, aux taux inchangés depuis la fusion en 2017, est composée des produits des taxes suivantes :

- > du Produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : **2 282 683 €**. Il diminue de **- 4,1 %** du fait des corrections apportées par les Services fiscaux suite aux déclarations GMBI (erreur au niveau National sur 4 millions de logements). La perte du produit TH sur les résidences principales est compensée par un reversement d'une fraction de la TVA nationale dont le montant est figé au montant de l'année dernière diminué de 4 %. Si rien n'avait été baissé l'Agglomération aurait touché 3,5 millions d'euros de plus, sans changer les taux ;
- > du Produit de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : **9 236 845 €** soit **+4,97 %** d'évolution. Sur ce montant 6 millions d'euros sont reversés aux communes dans le cadre de l'accord du pacte fiscal et financier lié à la fusion des taux ;

Monsieur le Président explique que sur 120 millions d'euros de recettes, l'Agglomération n'a comme recette de fiscalité ménage cette année que 3 millions d'euros, ce qui représente moins de 3 % des recettes.

La perte du produit TF du fait de l'abattement de 50 % des bases foncières des établissements industriels est compensée par une allocation d'Etat de **1 655 300 €**.

- > du Produit de la Taxe Foncière sur le non bâti (TFNB) : **159 228 €** en diminution de **- 3,86 %**.

Les recettes fiscales d'Alès Agglomération provenant des bases d'imposition restent dynamiques et témoignent de l'évolution du territoire. Par contre les recettes issues des reversements des fractions TVA (réformes TH et CVAE) limitent la capacité fiscale du fait des ajustements à la baisse des reversements de l'Etat (perte de l'équivalent des actualisations de bases).

2°) Le FPIC

Le FPIC global attribué s'est élevé à **4 210 054 €**. On constate une baisse globale par rapport à 2023 de **- 2,75 %** soit **- 118 980 €**. Il a été partagé entre les communes et l'agglomération à hauteur respectivement de **1 618 576 €** et **2 591 478 €**. Par rapport à 2023, l'agglomération a une perte de **- 286 640 €**.

L'enveloppe destinée aux communes est complétée par la dotation de solidarité communautaire pour un montant de **1 254 658 €**.

3°) La TEOM

Le produit de la TEOM est de **24 309 847 €**.

Elle a évolué de **+ 1 119 835 €** soit **+ 4,83 %** par rapport à 2023.

Les recettes TEOM couvrent **91,58 %** des dépenses de collecte et de traitement des déchets en fonctionnement.

Si on rajoute la partie investissement et l'ensemble des recettes affectées on obtient un taux de couverture de **90,55 %**.

Bien que la couverture TEOM s'améliore du fait de la nouvelle politique des déchets, ce sont encore **2 536 172 €** qui manquent pour équilibrer ce service. **Monsieur le Président** précise qu'en triant mieux on peut économiser cette somme.

4°) L'Attribution de compensation négative

C'est l'A.C versée par les communes à l'agglomération. Elle représente **7 107 155 €** (soit une augmentation de +3,35%).

5°) La Taxe de Séjour

Son produit est de **806 265 €**. Il a augmenté de + 57 703 € soit + 7,71 %.

➤ **Les dotations et participations (chapitre 74) : 21 236 669 €** soit **17,74 %** de la totalité des recettes. En 2024, la **DGF** attribuée par l'État s'est élevée à **11 660 145 €**. Elle diminue faiblement de **-0,19 %** (- 22 195 €). A cela l'explication suivante :

> La DGF est composée de la dotation d'intercommunalité d'un montant de 6 962 667 €, en hausse de **+0,82 %** (+ 56 849 €) par rapport à 2023,

> et d'une dotation de compensation de 4 697 478 €, qui s'est vu appliquer **un coefficient de minoration (péréquation)**, soit une baisse de **-1,85%** qui induit une perte de produit de - 79 044 €. Le montant de DGF par habitant en 2024 est de **85,25 €** (82,62 € en 2023).

Avec un **CIF** fixé à **57,57 %** (-13,40 % - baisse due à la restitution de compétences), l'Agglomération est protégée contre une éventuelle minoration de dotation d'intercommunalité du fait d'une intégration forte des communes membres.

Enfin, pour ce qui concerne les participations, nous avons perçu **5 823 526 €** de participations. La quasi-totalité de ces recettes concernent le pôle Enfance-Jeunesse et proviennent de la CAF.

➤ **Les autres recettes (autres produits de gestion courante, produits exceptionnels, produits financiers c'est-à-dire les chapitres 75, 76 et 77) : 2 316 229 €**. Ces chapitres représentent **1,87 %** de l'ensemble des recettes soit 2 316 229 €.

On constate un résultat de fonctionnement de + 27 285 441,51 €.

Il convient cependant de l'associer à une analyse de l'épargne et du fonds de roulement :

- **L'épargne de gestion** s'élève à 10 987 588 € soit une diminution de -998 033 € par rapport à 2023. L'épargne de gestion s'est réduite de - 3,91 M€ en 2 ans (2022-2024) ;
- **L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement - CAF)** représente l'excédent de fonctionnement de l'exercice, utilisable pour financer la section d'investissement. En 2024, l'épargne brute s'élève à 9 528 377 € soit une diminution de -1 251 774 € par rapport à 2023. L'épargne brute a connu une baisse de -4,56 M€ en 2 ans (2022-2024)
- **L'épargne nette (ou CAF nette)** représente l'excédent de fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Il s'agit donc du reliquat disponible pour financer les nouvelles dépenses d'équipement. En 2024, l'épargne nette est à 3 931 898 € soit une baisse de -1 325 817 par rapport à 2023. L'épargne nette a diminué de -4,94 M€ en 2 ans (2022-2024)

Il y a une dégradation importante de toutes les épargnes. Le ratio « capacité de désendettement », tout en restant un bon ratio, passe à 5,44 années. Il était de 3.48 années en 2022.

L'excédent global de clôture (ou fonds de roulement) consiste dans le cumul de tous les résultats de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président rappelle que le fonds de roulement qu'il faut conserver à minima est de 11 millions, il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre.

Pour le budget principal, cet excédent global de clôture s'élève à 23 066 113,50 (23 639 381 € en 2023). Il baisse de 573 267,50 €. Soit une diminution 3 633 218 € en 2 ans

Rien n'est alarmant puisque c'est ce scénario qui a été pris en compte dans les perspectives pour pouvoir financer le programme d'investissement tout en préservant une bonne santé financière et éviter un endettement trop important. Mais il faudra pouvoir encore réduire les dépenses de fonctionnement afin de soutenir l'investissement.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement hors dépenses financières s'élèvent en 2024 à 21 483 929 € auxquelles il faut rajouter 11 881 820 € de reports. Il a été réalisé plus d'un an et demi d'investissement.

- ❖ La réalisation des équipements structurants s'est poursuivie en 2024 pour un montant de 17 637 756 € (+10%), en voici quelques-uns :

- ✓ **Pôle Temps libre :**

- **Réhabilitation piscines** (208 439 € réalisés et 29 550 € de reports)
- **Stade Pujazon** (346 782 € réalisés et 69 967 € de reports)
- **Equipements sportifs** (651 928 € réalisés)
- **Musées** (428 041 € réalisés)
- **Extension halles de Clavières** (934 711 € réalisés et 76 874 € de reports)

- ✓ **Pôle Solidarité :**

- **Maison de santé** (48 009 € réalisés et 80 590 € de reports)
- **Gens du voyage** (26 818 € réalisés et 130 000 € de reports)

- ✓ **Pôle Infrastructures et Environnement urbain :**

- **ANRU** (4 836 078 € réalisés et 301 122 € de reports)
- **Gestion des déchets** (1 423 011 € réalisés et 347 839 € de reports)
- **Aménagement et construction de déchetteries** (1 175 314 € réalisés et 882 800€ de reports), **Monsieur le Président** rappelle l'inauguration du centre de tri multiflux de Saint hilaire de Brethmas au mois de septembre.
- **Relanternage en Led** (39 200 € réalisés)
- **Eclairage public – Fonds vert – SMEG** (1 154 109 € réalisés et 502 020 € de reports)

- ✓ **Pôle Enfance Jeunesse :**

- **Petite Enfance** (249 679 € réalisés et 147 433 € de reports)
- **Centres de loisirs** (79 172 € réalisés et 49 459 € de reports)

- ✓ **Pôle Développement du Territoire :**

- **Charte forestière** (48 227 € réalisés et 126 598 € de reports)
- **Programme Habitat** (3 517 553 € réalisés et 3 788 465 € de reports)
- **Maison de la figue** (14 952 € réalisés et 7 980 € de reports)
- **Mine Témoin** (42 581 € réalisés)
- **Temple d'Anduze** (470 069 € réalisés et 90 120 € de reports)
- **Projet Alimentaire du Territoire** (94 139 € réalisés et 635 133 € de reports)
- **Aide pour l'extension du campus BTP/CFA Méjannes les Alès** (117 280 € versés en 2024)
- **Centre de thermalisme équin Euzet** (43 651 € réalisés et 28 715 € de reports)
- **Aménagement Maison de la justice** (115 727 € réalisés et 2 844 € de reports)

- ❖ Par ailleurs, il a été réalisé pour 3 846 173 € d'équipements ou de travaux divers dans tous les domaines de politiques publiques,
- ❖ L'Agglomération a versé 1 935 040 € de subventions d'équipement, dont 1 635 617 € de fonds de concours à ses communes auxquels il faut rajouter 2 196 475 € reportés.

Il a été remboursé 5 603 651 € de capital d'emprunt.

L'encours de dette totale est de 51,86 millions d'euros. L'agglomération affiche une capacité de désendettement de 5,44 années (4.58 années en 2023 et 3.48 années en 2022), l'encours de dette par habitant est de 379 €.

Pour financer l'ensemble, l'Agglomération a bénéficié :

- * de 6 652 805 € de subventions,
- * de 2 245 759 € de FCTVA,
- * de 7 588 893 € d'autofinancement
- * d'un recours à l'emprunt à hauteur de 8 000 000 €.

Globalement avec les restes à réaliser, la section d'investissement présente les résultats suivants :

- Dépenses = - 40 677 186,53 €
- Recettes = 31 164 548,52 €

Soit un résultat net de **- 9 512 638,01 €**. Ce besoin en investissement sera couvert par l'affectation de résultats.

BUDGETS ANNEXES

Les 12 budgets annexes de l'Agglomération présentent les résultats nets suivants :

Monsieur le Président donne les résultats globaux par budget annexe :

Construction & Gestion des Bâtiments & Équipements à vocation économique

FONCTIONNEMENT

-46 823,11 €

INVESTISSEMENT

-1 223 951,63 €

POLE MECANIQUE

FONCTIONNEMENT

204 462,46 €

INVESTISSEMENT

-728 298,84 €

Lotissements Industriels Alès

FONCTIONNEMENT

0,00 €

INVESTISSEMENT

-3 887 867,29 €

ZAD Les Hauts St Hilaire

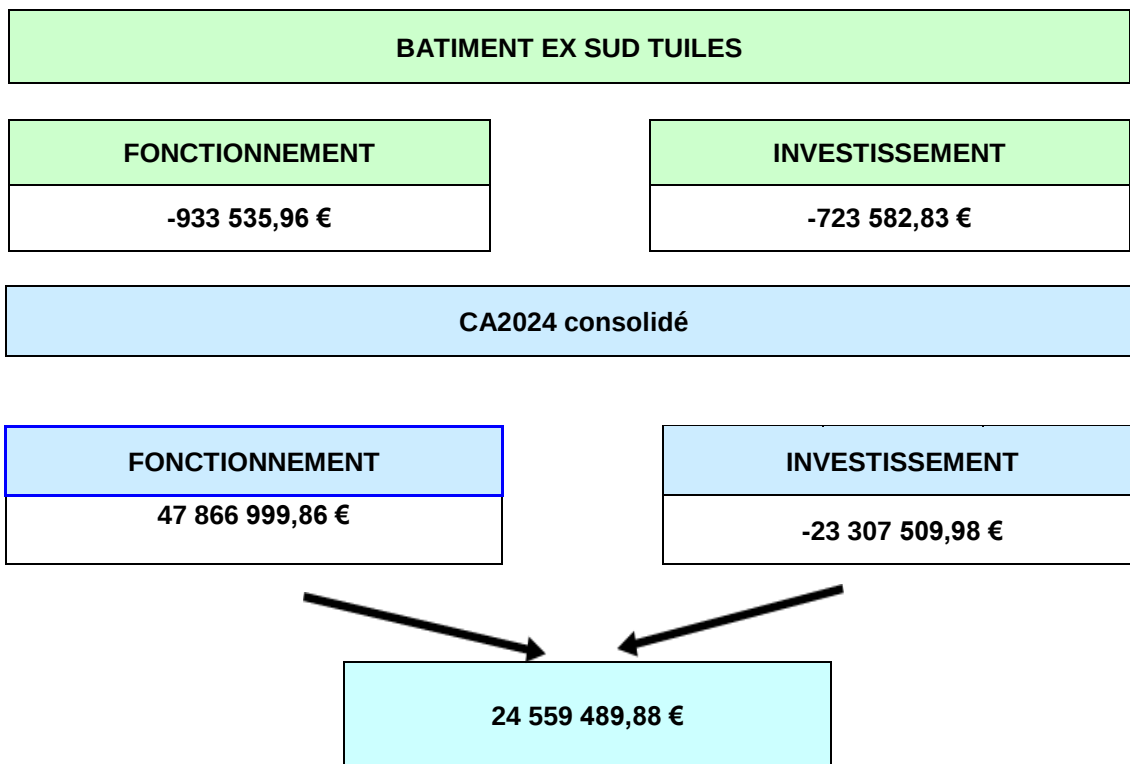
FONCTIONNEMENT

0,00 €

INVESTISSEMENT

-2 608 909,66 €

ASSAINISSEMENT	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
13 404 743,61 €	3 035,48 €
REGIE DE L'EAU	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
8 342 164,44 €	-2 624 081,66 €
PARC EXPOSITION	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
59 357,01 €	-37 681,33 €
TRES HAUT DEBIT	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
-731 304,94 €	-1 980 045,12 €
AUTORISATION DROITS DES SOLS	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
67 389,03 €	0,00 €
SPANC / BOUES	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
324 396,76 €	56 257,00 €
ATELIER RELAIS	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
-109 291,95 €	-39 746,09 €



Monsieur Christophe RIVENQ, Président qui avait le pouvoir de Laurent RICOME sort de la salle et Monsieur Max ROUSTAN 1^{er} vice-président procède au vote du compte administratif

Votants : 97

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 2 (Béatrice LADRANGE, Paul PLANQUE)

Monsieur Président revient dans la salle.

6. Affectation du résultat 2024

Les instructions comptables M57, M4 et M49 prévoient que l'Assemblée délibérante, après avoir constaté les résultats lors du vote du Compte Administratif, doit se prononcer sur leur affectation, afin de réaliser l'autofinancement de l'année, nécessaire au respect du principe de l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Président propose l'affectation des résultats déterminés en fonction des résultats du compte administratif de chaque budget, comme suit :

BUDGETS	RESULTAT EXPLOITATION	AFFECTATION	MONTANT EN EUROS
BUDGET GENERAL	27 285 441,51	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	9 512 638,01
		110 Report à nouveau	17 772 803,50
AUTORISATION DROITS DES SOLS	67 389,03	110 Report à nouveau	67 389,03
ASSAINISSEMENT	13 404 743,61	110 Report à nouveau	13 404 743,61
ATELIER RELAIS	-109 291,95	119 Report à nouveau	-109 291,95
CONSTRUCTION & GESTION DES BÂTIMENTS	-46 823,11	119 Report à nouveau	-46 823,11

BUDGETS	RESULTAT EXPLOITATION	AFFECTATION	MONTANT EN EUROS
Ex-SUD TUILE	-933 535,96	119 Report à nouveau	-933 535,96
PARC EXPOSITIONS	59 358,01	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	37 681,33
		110 Report à nouveau	21 676,68
POLE MECANIQUE	204 462,46	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	204 462,46
REGIE EAU	8 342 164,44	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 624 081,66
		110 Report à nouveau	5 718 082,78
TRES HAUT DEBIT	-731 304,94	119 Report à nouveau	-731 304,94
SPANC	324 396,76	110 Report à nouveau	324 396,76

Votants : 99

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 2 (Béatrice LADRANGE, Paul PLANQUE)

III - STRATÉGIE FINANCIÈRE

7. Modification du règlement budgétaire et financier

Le règlement budgétaire financier (RBF) est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable de la collectivité qui a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2024. Il est valable pour la durée du mandat.

Le RBF proposé retrace et formalise l'ensemble des procédures budgétaires et financières de la collectivité et notamment :

- les procédures internes de préparation et d'élaboration des budgets ;
- l'organisation interne de l'imputation des dépenses, de l'engagement et du mandatement des crédits ;
- la gestion des investissements et en particulier les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) ainsi que des crédits de paiement (CP) ;
- les modalités de la gestion patrimoniale (inventaire-amortissement) et de gestion de la dette.

Monsieur le Président propose de le modifier en ajoutant les rubriques et annexes suivantes :

- chapitre 7 : les processus budgétaires et ses 3 annexes ;
- Annexes :
 - 1- Procédure budgétaire préparation budgétaire
 - 2- Procédure budgétaire d'exécution de la dépense
 - 3- Procédure budgétaire d'achat
- chapitre 8 : l'annexe obligatoire 'Budget vert'.

Monsieur Pilippe RIBOT, vice-président et maire de la commune de Saint Privat des Vieux, informe que depuis cette année dans les CFU il y a une annexe verte.

Monsieur le président signale qu'il faut l'intégrer dans les règlement budgétaire et financier par rapport à la M57.

Monsieur le Président propose d'approuver ces modifications du règlement budgétaire et financier.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IV - RESSOURCES HUMAINES

8. Régime indemnitaire des Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique – Abroge et remplace la délibération n°C2022.03.15 du 29 juin 2022

Suite aux différentes hausses dues à l'augmentation du point et à un arrêté ministériel du 19 juillet 2023, la collectivité souhaite mettre à jour les montants maximums des différentes primes.

En effet, la précédente délibération ayant été prise en 2022, les nouveaux plafonds ne peuvent pas être mis en application. Cela concerne notamment le montant annuel maximum de la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation qui est désormais de 2 550 € au lieu de 1 213,56 € et celui de la part modulable qui est passé à 1 497,84 € au lieu de 1 425,84 €.

De plus, afin de tenir compte du niveau de diplôme et de responsabilité des enseignants artistiques, il est proposé de mettre en place des conditions d'attribution pour les 2 parts de l'indemnité de suivi et d'orientation (ISOE).

Aussi, en raison de ces modifications, **Monsieur le Président** propose d'abroger et remplacer la délibération existante pour prendre en compte ces évolutions.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

9. Prime de fin d'année 2025 des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public des cadres d'emploi des assistants d'enseignement artistique, des professeurs territoriaux d'enseignement artistique et des cadres d'emploi de la filière sécurité

Les cadres d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique et des cadres d'emploi de la filière sécurité sont inéligibles au RIFSEEP et notamment au complément indemnitaire annuel (CIA) mis en place en 2022.

Aussi, en vertu de l'article L714-111 du code général de la fonction publique, conservent l'avantage acquis de la prime de fin d'année, les agents (titulaires, stagiaires et contractuel de droit public) appartenant aux cadres d'emplois de professeurs territoriaux d'enseignement artistique et d'assistants d'enseignement artistique et des cadres d'emploi de la filière sécurité.

Le montant individuel de la prime de fin d'année est déterminé par une grille d'évaluation qui comporte 4 critères valorisés en euros (maladie ordinaire, assiduité, comportement, contrat d'objectif).

La période de référence de la prime de fin d'année est du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Cette prime est versée sur la paie de novembre aux agents présents et entrés dans la collectivité avant le 30 juin de l'année en cours.

Monsieur Sylvain ANDRE, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Cendras, informe qu'il est d'accord pour le versement de la prime aux agents de la filière artistique mais la prise en compte de la maladie dans les critères lui pose un problème. Pour lui, c'est la double peine. Ils ont été malade et en plus une part de la prime leur est enlevée parce qu'ils ont été malades. Il ne trouve pas cela normal, même si on lui explique qu'il y en a quelques-uns qui peuvent abuser, pour lui la majorité le subit. Il n'est pas favorable à ce critère, il s'abstiendra donc sur cette délibération, même s'il est pour le versement de la prime.

Monsieur le Président rappelle que ce sont les mêmes critères depuis 20 ans avec des franchises jusqu'à 5 jours de maladie, il n'y a pas de retenue, après c'est un impact de 14 €, il n'y a que ceux qui exagèrent qui sont vraiment impactés. On parle de maladie ordinaire pas de la longue maladie ou autre. Le taux d'absentéisme est de 6 %, il fait partie des moins élevé nationalement. La moyenne nationale est à 12 %.

Monsieur le Président propose d'approuver le montant de l'enveloppe de la prime de fin d'année 2025 fixée à 42 799 €.

Votants : 101

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 3

(Jennifer WILLENS, Sylvain ANDRE, Nordine SEKARNA)

10. Allocation aux Parents d'enfants Handicapés (APEH)

Monsieur le Président propose de mettre en place l'Allocation aux parents d'enfants handicapés soit l'APEH, au bénéfice des agents de nos collectivités mutualisées.

Cette aide s'adresse aux parents d'enfants de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité est au moins égal à 50 % et qui perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Le versement de la prestation APEH est subordonné au paiement des mensualités de l'AEEH. La perte de l'AEEH entraîne la perte de l'allocation facultative.

Aujourd'hui, cette allocation est d'un montant de 183 € mensuel. Elle n'est pas cumulable avec la prestation compensatrice du handicap, l'allocation aux adultes handicapés et l'Allocation compensatrice pour tierce personne.

Les bénéficiaires seront les titulaires et les stagiaires en position d'activité ou de détachement ainsi que les contractuels.

Monsieur le Président propose d'approuver la mise en place de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) d'un montant de 183 € à compter du 1^{er} juillet 2025.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

11. Temps partiel et ses modalités d'exercice - Abrogation et remplacement de la délibération C2018_08_15 du 11 octobre 2018

La délibération C2018_08_15 excluait le bénéfice du temps partiel sur autorisation aux fonctionnaires et aux agents contractuels à temps non complet, le temps partiel de droit dans le cadre de la naissance ou de l'adoption d'un enfant aux agents contractuels à temps non complet et soumettait les agents contractuels à temps complet à une condition d'ancienneté d'une année pour pouvoir solliciter un temps partiel sur autorisation ou un temps partiel de droit dans le cadre de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Le décret n°2024-1263 du 30 décembre 2024 assouplit les conditions requises pour l'octroi d'un temps partiel pour les agents contractuels de droit public et les fonctionnaires à temps non complet.

Désormais, le temps partiel sur autorisation est ouvert aux fonctionnaires à temps non complet selon les mêmes quotités que les agents à temps complet, et aux agents contractuels à temps non complet, sans condition d'ancienneté, selon les mêmes quotités que les agents à temps complet,

De plus, pour les agents contractuels à temps complet, la condition d'ancienneté requise pour bénéficier d'un temps partiel sur autorisation et d'un temps partiel de droit à l'occasion la naissance ou l'adoption d'un enfant est supprimée.

En raison de ces nouvelles dispositions, **Monsieur le Président** propose d'abroger et remplacer la délibération C2018_08_15 du 11 octobre 2018 afin de prendre en compte ces évolutions.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

12. Création de postes modifiant le tableau des effectifs

Le Conseil doit décider de la création de postes budgétaires pour permettre les promotions et les recrutements à venir.

Cat.	Grade	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date de création
A	Attaché Principal	3	35h00	27/06/25
A	Éducateur de Jeunes Enfants CI Ex	3	35h00	27/06/25
A	Conseiller Principal APS	1	35h00	27/06/25
A	Attaché Pal Conservation Patrimoine	1	35h00	27/06/25
A	Bibliothécaire	1	35h00	27/06/25
A	Directeur d'établissements d'ens.art.1ère cat	1	35h00	27/06/25
A	Professeur Enseignement Artistique Hcl	1	16h00	27/06/25
B	Technicien Principal 1ère CI	1	35h00	27/06/25
B	Assist. Ens. Art. Principal 1ère CI	2	20h00	27/06/25
B	Assist. Conserv. Patrim. Principal 1ère CI	1	35h00	27/06/25
C	Adjt Administratif Principal 1ère CI	10	35h00	27/06/25
C	Adjt Administratif Principal 2ème CI	1	28h30	27/06/25
C	Adjoint Administratif	1	28h00	27/06/25
C	Adjt Technique Principal 2ème CI	1	17h10	27/06/25
C	ATSEM Principal 1ère CI	1	35h00	27/06/25
C	Adjt Animation Principal 1ère CI	3	35h00	27/06/25
C	Adjt Animation Principal 2ème CI	1	28h00	27/06/25
C	Adjt Animation	1	16h48	27/06/25
C	Adjt Animation	1	8h45	27/06/25
C	Garde Champêtre Chef Principal	4	35h00	27/06/25

Monsieur le Président précise que ce sont des avancements de grades suite à la politique menée. La condition pour que ce soit possible c'est que le chef de service soit d'accord avec ces avancements.

Monsieur le Président propose d'approuver la création de ces postes.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

V - JURIDIQUE - PRÉVENTION DES RISQUES

13. Protocole transactionnel de résolution amiable du bail commercial 5 rue Faubourg du Soleil

Dans le cadre du déploiement du nouveau programme national de rénovation urbaine faubourg du Soleil il est prévu l'acquisition pour déconstruction de certains immeubles, c'est le cas pour l'immeuble 5 rue du faubourg du soleil.

Lorsque le l'immeuble est acquis par Alès Agglomération, ou par l'Établissement Public Foncier Occitanie, et qu'un local commercial est exploité, le preneur du bail commercial se voit proposer la résolution amiable du bail moyennant une indemnisation couvrant le transfert d'activité, s'il souhaite se réinstaller, ou une indemnisation couvrant la disparition du fonds de commerce dans le cas où il souhaite cesser son activité.

Dans le présent, cas les preneurs ont souhaité transférer leur activité dans un local commercial de la Grand Rue Jean Moulin.

Ce protocole transactionnel, fixe l'indemnité de transfert d'activité à 10 014 €.

Le montant de l'indemnité tient compte de l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat.

Monsieur le Président propose d'approuver ce protocole transactionnel.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

14. Protocole transactionnel de résolution amiable du bail commercial du local 7 rue faubourg du soleil

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine faubourg du Soleil, il est prévu l'acquisition pour déconstruction de certains immeubles. C'est le cas pour l'immeuble situé au n°7 du faubourg du soleil.

Lorsque l'immeuble est acquis par Alès Agglomération, ou par l'Établissement Public Foncier Occitanie et qu'un local commercial est exploité, le preneur du bail commercial se voit proposer la résolution amiable du bail moyennant une indemnisation couvrant le transfert d'activité, s'il souhaite se réinstaller, ou une indemnisation couvrant la disparition du fonds de commerce s'il souhaite cesser son activité.

Dans le présent cas, le preneur a souhaité cesser son activité. La résolution amiable du bail commercial par voie de protocole transactionnel, permettra donc d'éviter toute contestation future sur le montant de l'indemnité.

Ce protocole fixe l'indemnité de disparition du fonds de commerce et des indemnités accessoires à 286 000 €.

Le montant de l'indemnité tient compte de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État.

Monsieur le Président propose d'approuver ce protocole transactionnel.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VI - COMMANDE PUBLIQUE - ÉTUDES

15. Clôture du mandat SPL 019 de la SPL Alès Cévennes pour la réalisation de l'extension du bâtiment H du circuit vitesse du Pôle mécanique Alès Cévennes

Le dossier de clôture établi par la SPL Alès Cévennes fait apparaître un solde en faveur d'Alès Agglomération de 39 307,84 € TTC.

Monsieur le Président propose d'approuver le dossier de clôture et procéder à l'émission d'un titre de recette pour demander le versement du solde de ce mandat.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

16. Clôture du mandat SPL 023 de la SPL Alès Cévennes pour la réalisation de l'aménagement et la mise en accessibilité du Musée Pierre André BENOIT à Alès

Le dossier de clôture établi par la SPL Alès Cévennes fait apparaître un solde en faveur d'Alès Agglomération de 2 393,85 € TTC.

Monsieur le Président propose d'approuver le dossier de clôture et de procéder à l'émission d'un titre de recette pour demander le versement du solde de ce mandat.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

17. Contrat de concession pour la gestion du service public d'eau potable pour la commune de Saint-Jean-du-Gard – Choix de l'attributaire

Le Conseil Communautaire du 27 juin 2024 a lancé la procédure de renouvellement de la concession du service public d'eau potable sur la commune de Saint-Jean-du-Gard.

Dans le cadre de cette procédure, le rapport de la commission présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise a été transmis.

Au vu du résultat des discussions engagées avec le candidat et de l'économie générale du contrat tels que présentés dans le rapport du Président sur le choix du concessionnaire, **Monsieur le Président** propose de confier la gestion du service public d'eau potable sur la commune de Saint-Jean-du-Gard à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

VII - HABITAT ET LOGEMENT

18. Avenant n°2 à la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Centre-ancien et faubourgs d'Alès »

La convention de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) d'Alès a été signée en janvier 2021 et prend fin le 31 décembre 2025. Cette opération prévoit l'accompagnement de certaines copropriétés situées dans le périmètre des faubourgs et du cœur de ville pour une structuration juridique ou un projet de rénovation énergétique. Une liste de copropriétés avait été établie lors de la rédaction de la convention basée sur l'étude pré-opérationnelle.

L'avenant n°1 à la convention, signé en janvier 2025, a amendé une première fois la liste des copropriétés accompagnées.

Au cours des 6 derniers mois, trois autres copropriétés ont été identifiées. Il est donc proposé de remplacer des copropriétés qui n'étaient pas intéressées par le dispositif par ces nouvelles adresses.

L'intégration de ces 3 nouvelles copropriétés dans la convention d'OPAH-RU leur permettra de bénéficier d'aides juridique, administrative et financière pour leur structuration, et leur projet de travaux de rénovation de leur immeuble.

La modification de la liste des copropriétés réduit d'un logement le total de logements accompagnés, ce qui entraîne une modification à la baisse des engagements d'Alès Agglomération pour les subventions travaux de 3 200 €.

Copropriétés entrantes :

- 12 rue Edgar Quinet
- 10 rue du Faubourg du Soleil
- 18 rue Florian

Copropriétés sortantes :

- 7 rue du Faubourg d'Auvergne
- 12 rue Jan Castagno
- 31 rue d'Avéjan

Monsieur le Président propose d'approuver l'avenant n°2 à la convention de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) Centre ancien et Faubourgs d'Alès.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

19. Extension du périmètre du dispositif d'Autorisation Préalable de mise en location mis en œuvre à La Grand Combe

Alès Agglomération a délégué la mise en œuvre de ce dispositif à la Commune de La Grand Combe le 12 octobre 2023 et l'autorisation préalable de mise en location est entrée en vigueur le 18 avril 2024.

Une 1^{ère} modification du périmètre, avec l'ajout de 3 rues, est intervenue par délibération du Conseil de Communauté du 10 avril 2024.

Après un an de mise en œuvre, la Commune de La Combe-Combe a fait parvenir son premier bilan qui démontre le succès et l'intérêt de ce dispositif, avec plus de 65 demandes instruites.

La Commune souhaite étendre le périmètre d'application de l'Autorisation préalable de mise en location, compte tenu de la présence importante de logements privés vétustes et potentiellement dégradés dans des rues actuellement non couvertes.

Il convient donc de modifier la délibération initiale afin d'ajouter un périmètre. L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2026.

Par ailleurs cette modification est l'occasion de préciser les modalités d'instruction, en mentionnant le droit de visite des logements formalisé par la loi du n°2024-322 du 9 avril 2024 visant à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé et des grandes opérations d'aménagement.

Monsieur le Président propose de modifier la délibération C2023_04_14 du Conseil de Communauté du 12 octobre 2023 relative à la délégation à la commune de La Grand'Combe de la gestion et de la mise en œuvre de l'autorisation préalable de mise en location sur son territoire comme suit :

Les modalités d'instruction sont précisées :

Après la phrase « - Pour un contrôle a posteriori dans le cas des autorisations délivrées sous conditions de travaux, » est ajouté le paragraphe suivant « L'instruction des demandes d'autorisations préalables de mise en location pourra donner lieu à toutes visites nécessaires pour examiner les logements. Ces visites seront effectuées entre 6 heures et 21 heures. Lorsque l'occupant s'oppose à la visite ou lorsque la personne ayant qualité pour autoriser l'accès au logement ne peut pas être atteinte, l'autorisation du juge des libertés est requise. »

Les rues suivantes sont ajoutées au dispositif :

- Centre-Ville :

Après « Rue du Mas Laffont (numéros pairs et impairs) » est ajouté « Chemin de l'Arboux (numéros pairs et impairs) »

- Trescol :

Après « Rue du passage (numéros pairs et impairs) » sont ajoutés,
« Rue basse du temple (numéros pairs et impairs),
Rue de Trescol (numéros pairs et impairs),
Place Victor Hugo (numéros pairs et impairs) »

- L'Aubignac :

Après « Rue des chênes verts (numéros pairs et impairs) » sont ajoutés,
« Rue d'Aubignac (numéros pairs et impairs),
Impasse d'Aubignac (numéros pairs et impairs),
Rue des Oliviers (numéros pairs et impairs),
Chemin Saint Andéol (numéros pairs et impairs),
Passage Saint Andéol (numéros pairs et impairs), »

Après « Chemin de la haute Levade (numéros pairs et impairs) » est ajouté le paragraphe suivant,

« - Champclauson :

Rue du pont au Riboulet (numéros pairs et impairs),
Place du Riboulet (numéros pairs et impairs),
Rue Lepic (numéros pairs et impairs),
Chemin du Bolino (numéros pairs et impairs),
Rue du Bolino (numéros pairs et impairs),
Rue André Rosier (numéros pairs et impairs),
Montée du Dispensaire (numéros pairs et impairs), »

Pour ces 16 rues, le dispositif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et prendra fin le 16 février 2028, ou de façon anticipée en cas d'accord express en sens entre Alès Agglomération et la Ville de la Grand Combe.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VIII - RURALITÉ

20. Subvention à la SARL La Frénétik' dans le cadre du GAL

Alès Agglomération a adopté le 24 octobre 2019 un règlement d'aides en faveur des porteurs de projets ruraux privés, modifié par la délibération du 30 juillet 2020. Une enveloppe est dédiée pour venir en cofinancement afin que les porteurs de projets privés puissent accéder à l'aide européenne du programme Leader (jusqu'à 64 % avec soutien public).

Maël Gemahling (brasseur) et Alexandra Foubert (ancienne restauratrice), se sont associés pour créer la SARL la Frénétik'. Cette brasserie est en auto-entreprise depuis 2023 à la Grand'Combe. Ils souhaitent changer de local pour agrandir la partie brasserie, créer un bar-restaurant ainsi qu'une boutique.

Ils ont acquis à cet effet un bâtiment communal de 600m² avec une parcelle attenante de 2 400m².

Les associés apportent 25 000€ en fonds propres et sont en demande de crédit bancaire.

Le local est une friche industrielle qu'il convient de réhabiliter.

Monsieur Sylvain ANDRE, rappelle que cette subvention vient en cofinancement du GAL et du fonds Leader. Ce sont deux beaux projets avec la délibération qui suit. La Frenetik, la brasserie met en place un point de restauration et une boutique sur une friche industrielle de la Grand'Combe. C'est un très joli projet et il a rencontré les entrepreneurs plusieurs fois.

Le projet qui suit pour l'IGP Cévennes, avec l'observation des cépages patrimoniaux, est également un beau projet. Il félicite l'Agglomération de venir en cofinancement. Ce sont des projets qui ont du sens pour le territoire.

Monsieur le Président est d'accord avec ce qu'il vient de dire, comme pour la politique de la ville on leur demande de venir et d'aider. Ce sont des accélérateurs de projets.

Monsieur Patrick MALAVIEILLE, vice-président représentant la commune de la Grand'Combe, ajoute que ce dossier est une très bonne décision. Il remercie l'Agglomération et le GAL pour la subvention à cette brasserie. Il précise que le restaurant ouvre le samedi soir et tout le monde est invité pour venir déguster la bière, à consommer avec modération. Ce qui est intéressant aussi c'est que cette brasserie va se situer dans la zone de la Pise porte sud où viennent d'être aménagés les parkings et les hangars de la société de car des autocaristes cévenols réunis. Cela permet d'avoir d'autres activités qui sortent de celles établies traditionnellement et il trouve que c'est une bonne chose. Il lui semble que les porteurs de ce projet sont des personnes qui devraient brasser la bière pendant longtemps, à la condition que de nombreuses personnes viennent la déguster.

Monsieur le Président s'est également rendu à la Frenetik pour visiter et il confirme que c'est un très beau lieu et il informe que la Frenetik a été associée aux rencontres inter services de la semaine dernière.

Monsieur Patrick MALAVIEILLE rajoute que la proximité de la brasserie avec les autocars n'a rien à voir.

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention de 16 000 € à la SARL La Frénétik' pour la réalisation de ce projet

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

21. Subvention à La Fédération Gardoise des Vins IGP CEVENNES dans le cadre du GAL

Alès Agglomération a adopté le 24 octobre 2019 un règlement d'aides en faveur des porteurs de projets ruraux privés, modifié par la délibération du 30 juillet 2020. Une enveloppe est dédiée pour venir en cofinancement afin que les porteurs de projets privés puissent accéder à l'aide européenne du programme Leader (jusqu'à 64 % avec soutien public).

Le Syndicat des Vins IGP CEVENNES a entrepris le projet d'observatoire des Cépages Patrimoniaux des Cévennes. L'objectif du programme est d'évaluer, et à terme d'intégrer au cahier des charges de l'IGP, les cépages patrimoniaux présents sur le territoire des Cévennes qui auront un intérêt agronomique, œnologique ou historique. Le Syndicat des Vins IGP CEVENNES travaille également à la valorisation des cépages oubliés présents dans les vignes du territoire.

Le Syndicat des Vins IGP CEVENNES espère élargir, pour les vignerons de l'IGP Cévennes, la palette des variétés de vignes aux cépages oubliés qui présentent un nouvel intérêt face aux enjeux de la filière viticole et ainsi renforcer l'attractivité commerciale des vins de notre territoire pour les consommateurs.

Madame Geneviève BLANC, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune d'Anduze, signale qu'après la bière et c'est très bien parce que ça fait un restaurant à la Grand'Combe, ils peuvent venir rencontrer l'IGP Cévennes le week-end du 19 juillet puisqu'ils font la fête du vin à Anduze au Parc des Cordeliers. C'est l'occasion de discuter avec eux de leurs cépages, bien sûr de goûter les vins aussi...

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention de 5 000 € à La Fédération Gardoise des Vins IGP Cévennes pour la réalisation de ce projet.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

22. Aides aux travaux forestiers

Alès Agglomération a adopté le 24 octobre 2019 un règlement d'aides en faveur des travaux forestiers et dédié 1 000 000 € aux opérations sylvicoles déficitaires. Il s'agit d'un engagement important et inédit s'inscrivant dans le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes.

Une propriétaire sollicite une subvention de 80% pour une opération de reboisement sur 4,86 ha et la création d'une piste sur 1400m pour desservir ces parcelles sur la commune de Branoux-Les-Taillades et sur les Salles-du-Gardon. La piste sera également utilisable pour un autre propriétaire ayant un projet de reboisement.

L'opération de reboisement fait suite au dépérissement d'une châtaigneraie. Les essences visées sont le Cèdre de l'Atlas, le Pin de Salzmann, le Douglas et le Chêne rouge d'Amérique. D'autres essences de feuillus seront également implantées en diversification, le Poirier sauvage, le Tilleul à grandes feuilles et le Sorbiers des oiseaux.

M. Jean-Claude FONZES (mandataire) :

Commune : Branoux-Les-Taillades et Les Salles-du-Gardon

Projet : reboisement et création de piste

Surface / linéaire : 4,86 ha et 1400m

Coût total projet : 84 942,40 € HT

Autofinancement : 16 988,48 €

Alès Agglomération aide attribuée : 67 953,92 €

Une propriétaire, sollicite une subvention de 80% pour une opération de reboisement similaire, sur 2,58 ha sur les communes de Branoux-Les-Taillades et les Salles-du-Gardon.

M. Sébastien ARGOLAS (mandataire) :

Commune : Branoux-Les-Taillades et Les Salles-du-Gardon

Projet : reboisement

Surface : 2,58 ha

Coût total projet : 33 380,07 € TTC

Autofinancement : 6 676,01 €

Alès Agglomération aide attribuée : 26 704,06 €

Monsieur le Président propose d'attribuer ces deux aides pour un montant total de 94 657,98 €.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IX - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

23. Désignation des lauréats de la 12ème édition du concours Alès Audace

La soirée du concours Alès Audace 2024 s'est déroulée le 20 mai 2025. Le palmarès du concours suite au classement du jury est le suivant :

Pour le Défi « JEUNES »

1^{er} prix : Mélanie DUBS pour le projet HOPLA Vacances avec une dotation de 18 000€ (comprenant 14 000€ de la part d'Alès Agglomération et 4 000€ de prestation d'hébergement par la Saem'Alès)

2^{ème} prix : Eva LEROI pour le projet Le Design du Réemploi avec une dotation de 16 000€ (comprenant 4 000€ de la part d'Alès Agglomération, 2 000€ de prestation par l'IMT Mines Alès et 10 000€ de fonds d'amorçage par Alès Myriapolis)

3^{ème} prix : Annaelle DELAMARCHE pour le projet Bee d'ICI avec une dotation de 12 000€ (comprenant 2 000€ de la part d'Alès Agglomération et 10 000€ de prestation par l'IMT Mines Alès)

Prix Coup de cœur du jury : Evan ALVAREZ MAGANA pour le projet Ta voix pour ce film avec une dotation de 1 000€ de la part d'Alès Agglomération

Pour le Concours Général :

1^{er} prix : Jonathan RUSSIER pour le projet Machine Intelligence Analytics avec une dotation de 22 000€ de la part d'Alès Agglomération

2^{ème} prix : Rémy CHANTE pour le projet Cévneole avec une dotation de 17 000€ (comprenant 5 000€ de prestation par l'IMT Mines Alès et 12 000€ de fonds d'amorçage par Alès Myriapolis)

3^{ème} prix : Patrick VIBERT pour le projet Koumaï avec une dotation de 15 000€ (comprenant 12 000€ de la part d'Alès Agglomération et 3 000€ de fonds d'amorçage par Alès Myriapolis)

4^{ème} prix : Franck BELLOIR pour le projet LERY DIFFUSION avec une dotation de 10 000€ de la part d'Alès Agglomération

5^{ème} prix: Christophe BONNIN pour le projet R'Sud Drone avec une dotation de 8 000€ de la part d'Alès Agglomération

6^{ème} prix exaequo : Cyril HAZARD pour le projet Rés'Olives avec une dotation de 4 000€ de la part d'Alès Agglomération

6^{ème} prix exaequo Myriam BERTOLOTI pour le projet Ancr'age avec une dotation de 4 000€ de prestation d'hébergement par la Saem'Alès

Pour le Prix du public : HAROUTIOUNIAN Aurélie pour le projet Le L.A.B avec une dotation de 3 000 € de la part Alès Agglomération.

Monsieur le Président rappelle cette magnifique soirée, s'est déroulée au Cratère théâtre d'Alès, au cours de laquelle certains d'entre eux sont venus pour la première fois, avec le défi jeune qui était le défi de l'année. Il y a eu de très beaux lauréats comme le projet Hopla avec des vacances inclusives par exemple. Le 1^{er} prix du concours général décidé à l'unanimité par le jury présidé par Monsieur Philippe Ribot c'est Jonathan RUSSIER, le bien connu créateur de Citynox notamment qui a inventé un boîtier qui permet d'optimiser les machines-outils. Il se met sur toutes les machines-outils qu'elles soient récentes ou anciennes. Il pense que ce projet devrait recevoir un grand succès dans le monde industriel.

Monsieur Philippe RIBOT souhaite dire un mot pour citer la conclusion de Jean-Philippe Gatien, le champion du monde territorial de tennis de table, qui a été formidable avec des propos pleins de bon sens, d'expérience et d'humanité. C'était vraiment très bien.

Monsieur le Président approuve et confirme que Jean-Philippe Gatien est quelqu'un qui aime le territoire et qui a été adorable.

Monsieur le Président propose d'approuver les dotations, conformément au règlement du concours, aux lauréats de la 12^{ème} édition du concours Alès Audace.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

X - ENVIRONNEMENT URBAIN

24. Fonds de concours à la commune de Salindres

Comme chaque année, **Monsieur le Président** propose d'attribuer un fonds de concours à la commune de Salindres dans le cadre du protocole tripartite concernant le centre de tri-compostage signé en 2006 et attribuant à la commune, une contrepartie financière de 2 € / T entrante sur le site NEOVAL. Le tonnage total entrant en 2024 ayant été de 47 728.07 T, le fonds de concours à verser en 2025 pour l'année 2024 est donc de 95 456.14 €.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DIRECTION GÉNÉRALE

XI - TOURISME

25. Taxe de séjour et taxe additionnelle départementale - modalités de collecte pour 2026

Par délibération du 18 juin 2015 le Conseil de Communauté a instauré la perception de la taxe de séjour sur le périmètre de la Communauté Alès Agglomération à compter de l'année 2016.

Suite à une réforme législative, en 2019, la taxe de séjour est appliquée au réel pour toutes les catégories d'hébergement.

Monsieur le Président propose pour l'année 2026 :

- De maintenir la taxe de séjour au régime du réel pour toutes les catégories d'hébergement ;
- De fixer la période de perception de la taxe de séjour du 1er janvier au 31 décembre ;
- De maintenir les tarifs et taux appliqués en 2024 pour toutes les catégories d'hébergement.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

URGENCE DEMANDÉE

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

26. Déclaration de l'intérêt communautaire du programme de réhabilitation thermique de 128 Logements Locatifs Sociaux (LLS) situés 2 à 32 avenue Jean-Baptiste Dumas à Alès

Monsieur le Président propose de déclarer d'intérêt communautaire, la réalisation par « Logis Cévenols » ayant son siège social 433 Quai de Bilina – 30100 ALES, de l'opération de réhabilitation thermique de 128 Logements Locatifs Sociaux (LLS) situés 2 à 32 avenue Jean-Baptiste Dumas à Alès, afin de pouvoir apporter une garantie d'emprunt au prêt de Logis Cévenol.

Votants : 101

Pour : 101 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

URGENCE DEMANDÉE

Votants : 101
Pour : 101 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

27. Garantie d'emprunt « Logis Cévenols » - Réhabilitation thermique de 128 Logements Locatifs Sociaux (LLS) situés 2 à 32 avenue Jean-Baptiste Dumas à Alès - Montant : 1 697 431 € Prêt à l'Amélioration (PAM)

Monsieur le Président propose d'accorder la garantie d'emprunt est accordée à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 697 431 € (un million six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente et un euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt PAM n°174665.

Votants : 101
Pour : 101 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

URGENCE DEMANDÉE

Votants : 101
Pour : 101 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

28. Déclaration de l'intérêt communautaire du programme de réhabilitation thermique de 96 Logements Locatifs Sociaux (LLS) situés 1 à 3 quai Jean Jaurès et 1 à 7 quai Kilmarnock à Alès

Monsieur le Président propose de déclarer d'intérêt communautaire, la réalisation par « Logis Cévenols » ayant son siège social 433 Quai de Bilina – 30100 ALES, de l'opération de réhabilitation thermique de 96 LLS situés 1 à 3 quai Jean Jaurès et 1 à 7 quai Kilmarnock à Alès, afin de pouvoir apporter une garantie d'emprunt au prêt de Logis Cévenol.

Votants : 101
Pour : 101 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

URGENCE DEMANDÉE

Votants : 101
Pour : 101 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

29. Garantie d'emprunt « Logis Cévenols » - Réhabilitation thermique de 96 Logements Locatifs Sociaux (LLS) situés 1 à 3 quai Jean Jaurès et 1 à 7 quai Kilmarnock à Alès - Montant : 1 828 000 € Prêt à l'Amélioration (PAM)

Monsieur le Président propose d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 828 000 € (un million huit cent vingt-huit mille euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°174664.

Votants : 101
Pour : 101 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

URGENCE DEMANDÉE

Votants : 101
Pour : 101 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

30. Déclaration de l'intérêt communautaire du programme de réhabilitation de 260 logements et parkings situés du 4 au 20 Grand Rue Jean Moulin et Tour 22 Grand Rue Jean Moulin à Alès

Monsieur le Président propose de déclarer d'intérêt communautaire, la réalisation par « Logis Cévenols » ayant son siège social 433 Quai de Bilina – 30100 ALES, de l'opération de réhabilitation de 260 logements + parkings situés du 4 au 20 Grand Rue Jean Moulin et Tour 22 Grand Rue Jean Moulin à Alès, afin de pouvoir apporter une garantie d'emprunt au prêt de Logis Cévenol.

Votants : 101
Pour : 101 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

URGENCE DEMANDÉE

Votants : 101
Pour : 101 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

31. Garantie d'emprunt « Logis Cévenols » - Réhabilitation de 260 logements + parkings situés du 4 au 20 Grand Rue Jean Moulin et Tour 22 Grand Rue Jean Moulin à Alès - Montant : 4 355 731 € Prêt à l'Amélioration (PAM)

Monsieur le Président propose d'accorder la garantie d'emprunt est accordée à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 355 731 euros (quatre millions trois cent cinquante-cinq mille sept-cent trente-et-un euro) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt PAM n° 174670.

Votants : 101
Pour : 101 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

XII - DIVERS

32. Décisions prises par délégations

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Le Président** rapporte, les décisions prises par délégations (délégations au Bureau et délégations au Président).

Monsieur Serge BORD, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Saint Julien les Rosiers, souhaite faire part de son désarroi. Il a perdu le dernier médecin libéral sur sa commune pour cause de maladie. Sur Saint Julien les Rosiers, ils n'ont plus de médecin. La particularité de ce médecin est qu'il avait une patientèle de plus de 1 000 personnes. Aujourd'hui beaucoup de gens angoissés se déplacent à la mairie pour demander ce qu'ils vont faire et comment se soigner.

C'est un problème qu'il est en train de vivre mais il ne pense pas être le seul sur le territoire. Pour certains si ce n'est pas encore le cas, cela risque de la devenir dans peu de temps. Il lance un appel, pour quoi faire, il ne sait pas mais il touche du doigt aujourd'hui cette grande difficulté qui fait aussi que les urgences vont être engorgées ... Le pôle de santé ambulatoire ne pourra pas répondre à toute cette problématique. C'est un cri qu'il lance en espérant trouver des solutions ensemble de manière collective.

Monsieur le Président informe qu'ils ne vont pas relancer le débat ce soir, mais il va falloir le faire. Cela lui permet de dire deux choses : la première c'est qu'il espère qu'ils ont informé leurs administrés pour répondre à l'enquête digitale 2025 sur le site Ales.fr qui permet de mieux connaître les satisfactions et les attentes des habitants sur le territoire. L'année dernière, la santé était la principale préoccupation des habitants de l'Agglomération et cela risque d'être encore le cas cette année. C'est important pour pouvoir faire pression. Il y a une question qui demande ce qu'attendent les gens en matière de politique de santé, ce sur quoi la commission santé avec Thierry Cubedo et les élus ici présents travaillent.

Deuxièmement sur l'hôpital. Il lui donne l'occasion de dire que depuis le 1^{er} janvier il y a eu l'arrivée de 39 nouveaux médecins avec pour conséquence directe à partir du mois de juillet plus de régularisation des urgences, alors que Nîmes va devoir réguler. Il ne compare pas, c'est pour dire que le système est tendu partout, Bagnols va fermer certains soirs, Aubenas est en difficulté, à Alès il n'y aura plus de régulation. Et surtout la bonne nouvelle, est qu'il n'y aura aucune fermeture de lits cet été. Chaque été du fait des congés des médecins, des infirmiers des lits sont fermés pour que le personnel puisse partir en vacances. Cette année vu la démographie médicale de l'hôpital il n'y aura aucune fermeture de lits. Tout comme à Pontet où il y a une dynamique démographique médicale et de service assez exceptionnelle. C'est principalement dû au nouveau directeur Monsieur Cataldo qui est arrivé récemment, ainsi qu'aux nouveaux médecins. Cela remet du baume au cœur. Il a échangé avec Didier Jaffre la veille sur trois sujets dont ils annonceront les résultats dans quelques jours, notamment en matière d'aide à la trésorerie pour l'hôpital. Les choses ne vont pas si mal que ça pour l'hôpital d'Alès et ce n'est pas le cas partout.

Il y a un projet au niveau national de regroupement hospitalier pour faire des économies autour des CHU, il a écrit aux ministres concernés pour leur dire sa désapprobation. Il est hors de question que l'hôpital d'Alès perde son indépendance, même si une collaboration avec Nîmes se fait dans certains domaines.

Cette démographie médicale attire des médecins libéraux, on le constate au niveau des internes. Le fait d'avoir un hôpital plein avec des services pleins facilite la vie des médecins libéraux. Ils se servent de cet argument pour les attirer sur le territoire. Il veut rester assez optimiste, les choses sont difficiles. Le nombre de personnes sans médecin traitant est connu mais on devrait aller vers du mieux. Le centre de soins non programmé d'Amandine Sallanova devrait être sauvé, il a eu l'accord de Monsieur Jaffre pour le financement l'année prochaine, la MMG qui va se monter, il y a plein de choses en route. Ils vont créer un pôle ambulatoire derrière les urgences qui sera annoncé au conseil de surveillance la semaine prochaine... Il y a des choses qui bougent. Ils ont inauguré la box santé, qui n'est pas un remplacement de médecin mais qui est un palliatif quand dans une commune de 140 habitants ils sont à plus de 20 minutes de route du 1^{er} médecin cela crée un stress, la box est ouverte 24h /24h. Il a la pose de la première pierre de la maison de santé à Chamborigaud et Génolhac qui va avoir lieu cette année.

Monsieur Jean-Michel PERRET souhaite compléter sur le fait que c'est connu mais la chute de la démographie médicale n'est pas terminée. On parle de médecins généralistes mais il n'y a pas qu'eux, les dermatologues, les dentistes, les ophtalmologues... pour lesquels il y a déjà une carence existante et pour lesquels on va vers une baisse continue. C'est-à-dire que le creux devrait être atteint d'ici 5 ans avant que cela commence à remonter.

On a la chance sur le bassin d'Alès d'avoir d'énormes atouts, il y a déjà l'hôpital qui peut accueillir des internes. C'est un atout que n'ont pas tous les bassins de la même taille. Il faut en profiter. Il faut être pragmatique et pas dogmatique sur la médecine libérale. Il y a toute cette génération qui arrive et qui a envie d'avoir une vie privée, de pouvoir s'occuper de ses enfants et de profiter de la vie. La période du médecin corvéable en tout temps est terminée.

Si on se polarise uniquement sur des maisons pluridisciplinaires de santé, cela signifie qu'on se polarise uniquement sur la médecine libérale et on passera à côté des aspirations de la majorité de la génération médicale qui sort de la faculté. Ils iront là où il y a de la médecine salariée.

Il pense qu'à l'échelle de l'agglomération il va falloir réfléchir aussi sur un accompagnement financier des structures accueillant de la médecine salariée, qu'elles soient généralistes ou spécialistes.

Il y a une autre proposition qu'il souhaite mettre en avant c'est qu'un médecin n'est pas seul, il est en couple et si on ne réfléchit pas aussi sur le travail que l'on a à faire pour stabiliser le couple qui vient s'installer. Un des deux est médecin mais l'autre exerce une autre profession. Il faudrait que l'on se substitue en quelque sorte à France Travail pour trouver le logement et le travail pour le conjoint. Ce point est très important parce qu'en fin de compte, la majorité des jeunes, même ceux du territoire, vont se mettre en couple avec quelqu'un originaire d'une autre région et ils vont y aller. Il le vit dans sa famille où son fils est parti à Tarbes, il a trouvé l'amour là-bas. Il faut garder à l'esprit de trouver un travail pour la conjointe ou le conjoint. Pour lui c'est un tout et sur le bassin d'Alès c'est aussi une force que l'on a avec la diversité de l'emploi avec l'industrie, le tertiaire, le commerce ... Il faut en profiter. Sur Alès il n'y a plus qu'un seul dermatologue et encore pas pour longtemps ce n'est pas normal.

Monsieur le Président informe qu'il y a deux dermatologues à l'hôpital.

Monsieur Jean-Michel PERRET indique qu'il lui parle de médecine de ville.

Monsieur Sylvain ANDRE informe que sur sa commune aussi il a un médecin qui est parti et c'est la catastrophe. Il est interpellé tous les jours sur le sujet par les habitants en stress. Il y a quelques choses qui vont se construire, notamment avec une infirmière en pratique avancée à la maison de santé de la Grand'Combe ce qui permet de libérer un peu le médecin. De petites choses comme ça vont être mises en place mais avant qu'il y ait des médecins il va y en avoir pour longtemps.

Une réflexion est en cours avec quelques élus pour faire venir des médecins étrangers de manière provisoire en attendant que l'on arrive à trouver des solutions dans le système de santé français. Il y a beaucoup de barrières pour les faire venir dans les villages notamment avec l'Agence Régionale de Santé, le gouvernement. Il y a beaucoup de freins à lever mais il faut essayer. Il y a la piste de médecins cubains, très bien formés et reconnus mondialement, mais il faut que les verrous soient enlevés par le gouvernement. Il organise une réunion de travail avec les élus qui souhaitent venir mardi 1^{er} juillet à 18h à la mairie de Cendras sur la question de la venue de médecins étrangers.

Il pense qu'ils peuvent arriver à les faire venir, et même si ce n'est pas le cas pour lui c'est un beau signe de coopération au moment où il y a des guerres partout dans le monde. Parler de santé et coopération pour soigner les gens entre pays il trouve cela plus joli que ce qui se passe actuellement.

Monsieur le Président signale que l'hôpital d'Alès, sans les médecins étrangers, n'ouvrirait pas, il doit y avoir 30 % de médecins étrangers au CH d'Alès.

Monsieur Patrick MALAVIEILLE signale que le centre hospitalier de Pontails est complètement complémentaire avec celui d'Alès. Une vraie dynamique s'y installe depuis un an. Bien évidemment, il y a la nécessité d'avoir des moyens plus importants au niveau national.

Entre le mois d'octobre 2024 et le mois de septembre 2025, 17 lits de services médicaux et de réadaptation seront réouverts. Il y a longtemps que cela ne se faisait plus.

Ils remettent en place les consultations médicales avancées, c'est-à-dire que les spécialistes d'Alès viendront à Pontails. Cela évitera aux usagers de descendre sur Alès ce qui va aussi décongestionner les prises de rendez-vous sur Alès. C'est pour la cardiologie, l'orthopédie...

Ils travaillent sur le projet d'adultes handicapés vieillissants avec la CABA d'Alès et la Cézarenque de Concoules pour la prise en charge d'adultes handicapés qui n'ont plus leur place dans les ESAT et qui n'ont pas leur place dans les maisons de retraite traditionnelles.

C'est également la perspective de l'installation du scanner, ils ont eu l'autorisation par Didier Jaffre ce qui va également désengorger le CH d'Alès.

Il veut aussi revenir sur un point ils avaient demandé que le centre hospitalier de Pontails soit classé par le ministère au titre des établissements à activité médicale isolée. Jusqu'à aujourd'hui ils ont refusé et ils ont compensé par une petite dotation annuelle de l'ARS, mais sans certitude sur le renouvellement. Cette année ils ont eu 270 000 € de l'ARS Occitanie pour compenser le fait qu'ils ne soient pas reconnus activité médicale isolée. Ils ont refait les démarches auprès du ministère pour qu'ils aient cette reconnaissance.

On leur explique par des critères tordus qu'ils ne sont pas isolés, mais bon il va falloir lui démontrer que pour être plus isolé qu'à Pontails il va falloir chercher. Il n'empêche que s'ils étaient reconnus ils auraient 520 000 € et cela obligerait un certain nombre de médecins dont les études ont été payées par l'État à venir y travailler. Il y a d'un côté le manque financier et de l'autre le manque de moyens humains.

C'est une bataille qu'ils continuent à mener et il veut saluer le travail fait par la direction de Pontails en lien avec la direction d'Alès et saluer la mobilisation des personnels. On ne peut pas rentrer dans une dynamique de développement des soins si tout le monde n'est pas dans le même bateau. Ils sont inquiets avec la loi de finances 2026 de savoir quelle place va occuper le soin et l'hôpital public. Il faut donner ces éléments de confiance pour la population du bassin.

Monsieur le Président les remercie et rappelle que sur les mois de juillet et août il va y avoir beaucoup de festivals. La santé va les préoccuper mais il ne faut pas avoir peur.